

*NOTE RELATIVE A***LA RENTREE POLITIQUE 2015**

Les parlementaires examineront dès le mois de janvier le projet de loi pour la croissance et l'activité, préparé par Emmanuel Macron et présenté comme prioritaire par le Président de la République, alors que la perspective des élections départementales puis régionales, la préparation du congrès du Parti socialiste ainsi que la conférence sur le climat (COP 21) vont peser sur la cohésion de la majorité parlementaire.

Marquée par l'attentat perpétré dans les locaux de Charlie Hebdo, la rentrée politique voit également les questions relatives au terrorisme revenir au cœur de l'actualité.

**DANS UN CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE TOUJOURS DIFFICILE, L'EXAMEN DU PROJET DE LOI « MACRON » CONSTITUE A LA FOIS UNE PRIORITE ET UNE EPREUVE POUR LE GOUVERNEMENT ET SA MAJORITE**

Selon l'INSEE, le taux de croissance ne devrait atteindre que 0,3% du PIB en 2014, pour un taux de chômage de 10,4% de la population active. En conséquence, contrairement à l'engagement du président de la République, le déficit public devrait rester fin 2014 bien au-delà des 3% du PIB, autour de 4,4%. **Le Gouvernement prévoit un déficit de 4,1% pour fin 2015, François Hollande ayant écarté l'hypothèse de nouvelles hausses d'impôts.** Le Conseil constitutionnel n'a pas censuré les principales mesures du projet de loi de finances pour 2015, alors que l'opposition en critiquait l'insincérité. En revanche, la Commission européenne doit décider au printemps si elle accorde un nouveau délai à la France, après celui obtenu en 2013, afin de repousser le retour aux 3% à 2017.

Dans ce contexte, François Hollande a choisi de profiter de la séquence des vœux pour essayer de rassurer les Français, dans son allocution du 31 décembre, mais également à France Inter le 5 janvier. Il a notamment rappelé que **le Gouvernement de Manuel Valls fait du projet de loi pour la croissance et l'activité une priorité politique**, en l'inscrivant à l'ordre du jour l'Assemblée nationale dès le mois de janvier. Le président de la République devrait à nouveau s'exprimer à ce sujet dans ses vœux aux forces vives le 19 janvier.

Préparé par Emmanuel Macron, ce projet de loi vise à desserrer les rigidités dans certains secteurs (professions réglementées, transport en autocar), à réformer la justice prud'homale et les tribunaux de commerce et à étendre le travail dominical. **Ce texte sera un nouveau défi pour le Gouvernement** : Martine Aubry a pris publiquement position contre le passage de 5 à 12 dimanches travaillés par an, tandis que les écologistes et les communistes devraient s'opposer au projet de loi, et que certains parlementaires de droite, peu nombreux, pourraient voter quelques articles, sans pour autant soutenir l'ensemble du texte.

Egalement à l'ordre du jour du Parlement de ce début d'année, **le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte devrait être adopté au cours du premier semestre 2015.** Il fait partie de l'ambition affichée du gouvernement de faire de la France un modèle d'économie énergétique, dans la perspective, notamment, de la tenue de la COP 21 en décembre 2015. Entre temps, **le Sénat examinera tout au long du mois de janvier le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République** (« NOTRe »), qui constitue le volet « compétences » de la réforme territoriale préparée par Marylise Lebranchu.

D'autres chantiers animeront l'actualité politique nationale. **Le Gouvernement s'est engagé à réformer le marché du travail, au moyen d'un projet de loi sur le dialogue social.** Ce texte permettrait de retranscrire dans la loi un éventuel accord entre les partenaires sociaux, mais en cas d'échec des négociations, l'exécutif légiférerait tout de même sur les seuils sociaux et les dérogations à la durée légale du travail.

Par ailleurs, **Marisol Touraine doit présenter d'ici au mois de mars une nouvelle rédaction du projet de loi santé.** Les points de crispation, qui ont généré des grèves de médecins, se portent notamment sur la généralisation du tiers payant, la refonte de l'organisation territoriale de la santé et l'absence de revalorisation du prix de la consultation des médecins généralistes. En outre, conformément au vœu du Président de la République, **une proposition de loi relative à la fin de vie devrait être déposée au cours du premier trimestre,** afin d'encadrer l'accompagnement des personnes en souffrance.

S'agissant de la réforme de l'Etat, **le Gouvernement prévoit de fixer une feuille de route en février ou en mars.** Il conduit actuellement une revue de ses missions, lancée en septembre par Thierry Mandon, en collaboration avec les ministres de l'Intérieur et de la Fonction publique. Le 8 avril 2015, **les grandes lignes d'un projet de loi « numérique » seront présentées en conseil des ministres** sur le fondement de la synthèse de la consultation que le Conseil national du numérique produira en mars. Enfin, un **projet de loi relatif à la justice du XXIème siècle sera examiné lors du second trimestre,** aux fins d'améliorer l'organisation et l'accès de tous à la justice. Il sera accompagné d'un projet de loi organique relatif à l'indépendance et à la déontologie des magistrats.

## **L'ANNEE POLITIQUE SERA MARQUEE PAR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES, AINSI QUE PAR LE CONGRES DU PARTI SOCIALISTE A POITIERS.**

S'agissant du calendrier électoral, **une élection législative partielle aura lieu les 1<sup>er</sup> et 8 février 2015 dans le Doubs,** à la suite de la démission de Pierre Moscovici, devenu commissaire européen. Une défaite du candidat investi par le Parti socialiste conduirait le groupe socialiste à perdre la majorité absolue à l'Assemblée nationale, mais les conséquences seraient mineures compte tenu du soutien des radicaux de gauche.

Surtout, les Français seront appelés à élire leurs **conseillers départementaux les 22 et 29 mars 2015,** pour un mandat de 6 ans. Ceux-ci succéderont aux conseillers généraux élus en 2008 et 2011, **selon un nouveau mode de scrutin (binominal mixte majoritaire à deux tours) et une nouvelle carte cantonale** (98 conseils départementaux, 2054 cantons). En raison de la création de la métropole de Lyon et de la collectivité territoriale unique en Guyane et en Martinique, il n'y aura pas de scrutin départemental dans ces territoires. Il n'y en aura pas non plus à Paris. **Ces élections n'auront pas nécessairement une conséquence directe sur l'agenda parlementaire :** pour le moment, il n'est prévu de suspendre les travaux ni pendant la campagne, ni entre les deux tours.

**Les Français seront par ailleurs appelés à élire leurs conseillers régionaux, vraisemblablement en novembre 2015,** selon la nouvelle carte régionale. La date du scrutin n'est pas encore fixée. Les têtes de listes pour le Parti socialiste seront investies le 5 février 2015.

**Le Parti socialiste va préparer son Congrès, qui aura lieu à Poitiers du 4 au 7 juin.** Il permettra à chacun des courants, à l'issue du vote des motions, d'évaluer son poids parmi les militants, et aboutira à la confirmation ou au remplacement de Jean-Christophe Cambadélis comme Premier Secrétaire.

De son côté, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, l'UMP travaille à la mise en place d'une **nouvelle organisation, d'un nouveau nom, et d'un congrès fondateur en avril**, dans la foulée de la victoire, que la droite escompte, aux élections départementales.

## **LA MISE EN PLACE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DE JEAN-CLAUDE JUNCKER ET LES ELECTIONS GENERALES EN GRECE ET AU ROYAUME-UNI RYTHMERONT L'ACTUALITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE.**

La Lettonie, puis le Luxembourg exerceront la présidence de l'Union européenne au cours de l'année 2015. Si les **négociations du partenariat transatlantique** de commerce et d'investissement avec les Etats-Unis (TTIP) aboutiront difficilement, c'est surtout sur le **plan d'investissement de Jean-Claude Juncker** que l'attention se portera.

Ce plan d'investissement, qui constitue la priorité du programme de travail de la Commission, prévoit d'une part l'adoption d'un règlement pour l'établissement d'un nouveau Fonds européen d'ici la mi-2015, et d'autre part, l'adoption de mesures encourageant la coopération des banques nationales et l'accès au financement des PME. La mise en œuvre de mesures pour le marché numérique et d'une stratégie-cadre pour l'Union énergétique constituent les autres priorités du programme de travail de la Commission.

Enfin, des élections générales seront organisées en Grèce (le 25 janvier), en Israël (17 mars), en Suède (22 mars), en Finlande (19 avril), au **Royaume-Uni** (le 7 mai), au Mexique (juillet), au Danemark (avant le 14 septembre), au Portugal (septembre ou octobre), en Pologne (octobre), au Canada (octobre), en Argentine (octobre) et en Espagne (novembre).